

# Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement

---

**2 FÉVRIER 2016**

**Compte rendu**

## **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

**II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V. TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS**

### **RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Le deux février deux mille seize à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date du vingt six janvier deux mille seize qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absent ayant donné pouvoir :

Monsieur Boniface N'CHO donne pouvoir à Corine FAUGERON.

Absent excusé :

Monsieur Vincent ROGER quitte la séance à 20 heures 40.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de onze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement.

*La séance est ouverte à 19h00.*

**Christophe Giarard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Mesdames et Messieurs, bienvenue. Tout d'abord, il est très agréable de vous retrouver pour ce premier Conseil d'arrondissement de l'année 2016. Je vous souhaite à nouveau, et pour ceux qui n'avaient pas pu venir aux vœux le 13 janvier avec la garde républicaine, les chœurs, la fanfare, une très bonne année. Et à ceux qui ont été un peu souffrants ces derniers temps, j'en vois quelques-uns, je souhaite une très bonne santé. Pour le reste, je pense qu'on arrivera à se débrouiller.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**0420160001**

**Désignation du secrétaire de séance**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

C'est Madame Anne LEBRETON qui sera secrétaire pour cette séance, si tout le monde est d'accord.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

**0420150031 et 0420160002**

**Approbation des procès verbaux des séances du 3 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2015**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous devons approuver deux procès verbaux : celui de la séance du 3 novembre 2015 et celui de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Y a-t-il, mesdames et messieurs les élus, sur ces procès verbaux des remarques particulières ? S'il n'y en a pas je les considère donc approuvés et je vous en remercie.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

Nous avons peu de délibérations inscrites à l'ordre du jour. Mais, nous aurons à la fois des questions et un vœu. Et puis, j'aurai une communication importante à vous faire sur le statut de Paris, ce qui permettra aux élus de réagir et ensuite aux habitants de poser des questions. Notre arrondissement sera le premier à pouvoir s'exprimer par la voix de ses habitants sur le sujet du statut de Paris et du groupement des arrondissements du centre.

La première délibération, qui dépend de la direction des Affaires Culturelle, est présentée par Monsieur LANDEL, le 1<sup>er</sup> adjoint.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

**2016DAC401**

**Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4<sup>e</sup>).**

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une délibération portant sur une subvention de 100 000 euros et avenant à la convention avec le Mémorial de la Shoah situé dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, rue Geoffroy l'Asnier. Nous sommes tous, évidemment, très attachés à ce Mémorial et nous sommes tous très fiers d'avoir cette institution dans l'arrondissement, qui fait un travail de mémoire extraordinaire avec toutes les équipes encadrées par Jacques FREDJ. Nous sommes dans un lieu qui est un lieu international, à portée éducative et mémorielle. Et nous sommes toujours très émus, surtout dans le contexte actuel, de voir que ce lieu attire toujours de plus en plus de monde. Ce travail de

mémoire qui s'attache à faire la lumière sur le passé est aussi une belle promesse d'avenir. Nous sommes tous toujours très heureux de proposer cette subvention, qui est une subvention classique, attribuée chaque année.

J'en profite pour signaler l'arrivée d'une nouvelle exposition au Mémorial de la Shoah sur le sujet de l' « après camp de concentration » et le retour des rescapés.

Je signale également qu'une classe du lycée Charlemagne, pour la première fois est devenue ambassadrice du Mémorial de la Shoah pour un an. C'est aussi l'occasion pour nous de saluer le travail des enseignants autour de cette question dans le 4<sup>e</sup> arrondissement ; arrondissement qui est très attaché pour les raisons que l'on sait à cette mémoire. Je vous remercie et vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Le professeur du lycée Charlemagne qui organise ce travail est Stéphane NISSANT. Il fait un travail tout à fait remarquable.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Tout a été dit par Monsieur LANDEL. Nous sommes tous d'accord. Le Mémorial est une institution à laquelle nous sommes collectivement attachés. Et comme chaque année, évidemment, cette délibération sera votée à l'unanimité.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je soumetts donc cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

À présent, l'examen d'une deuxième délibération qui dépend également de la direction des Affaires Culturelles et qui est présentée par Madame TAÏEB.

**2016DAC591**

**Subvention (10.000 euros) à l'association Ère de jeu pour son festival Ô 4 vents (93100 Montreuil).**

**Karen TAÏEB, Conseillère de Paris.**

Merci. Bonsoir. Le festival Ô 4 vents est l'un des rendez-vous incontournables de la vie culturelle dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, mais plus largement à Paris. C'est un festival pluridisciplinaire pour les tout petits, de 0 à 11 ans, organisé depuis 2008 par l'association Ère de jeu en partenariat avec la Mairie. Chaque année, au printemps, entre mai et juin, pendant une dizaine de jours, le festival investit les sites patrimoniaux et culturels de l'arrondissement et propose une programmation variée de création artistique contemporaine. Les spectacles du week-end sont ouverts au public. Ceux de la semaine le sont uniquement aux scolaires.

En 2015, le festival a réuni 2500 spectateurs pour 27 représentations sur 11 sites de l'arrondissement comme la maison Victor Hugo, les Archives Nationales ou l'Hôtel de Lauzun, pour ne citer qu'eux. Une tournée musicale a eu lieu dans les crèches Bassompierre et Charlemagne.

En 2016, l'association souhaite s'inscrire davantage dans l'espace public avec des spectacles de rue et trouver de nouveaux lieux de patrimoine partenaires pour renforcer la présence du festival Ô 4 vents dans les écoles et les établissements périscolaires.

Il s'agit donc, par délibération, de soutenir ce festival dédié aux enfants par une subvention

de 10 000 euros au titre de l'année 2016. Je vous remercie.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je crois que vous connaissez tous le sujet. Y a-t-il des remarques particulières ? Alors, je mets aux voix cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Je vous en remercie. C'est vrai que c'est dans la durée que les actions font sens, et en particulier pour la culture, comme pour le sport d'ailleurs. Cela me permet d'enchaîner avec la délibération relevant de la direction de la Jeunesse et des Sports, présentée par Monsieur Pacôme RUPIN.

**2016DJS107 (Direction de la Jeunesse et des Sports)  
Paris Jeunes Vacances – Poursuite du dispositif.**

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter cette délibération qui consiste à voter la poursuite du dispositif Paris Jeunes Vacances pour un budget en 2016 de 151 500 euros sur tout Paris. Évidemment, nous avons une part de cette enveloppe qui est calculée en fonction de la population de chaque arrondissement. Le dispositif Paris Jeunes Vacances permet à des jeunes qui ont des revenus modestes de pouvoir partir en vacances. Il faut savoir qu'un tiers environ des jeunes Parisiens ne partent pas en vacance, faute de moyens. Ce dispositif a été mis en place en 2003. Il est assez méconnu et il y a des reliquats de ces enveloppes. Il a donc été décidé, si un arrondissement n'a pas utilisé la totalité de l'enveloppe, qu'elle puisse être récupérée par des arrondissements dans lesquels il y a plus de demandes et parfois plus de jeunes qui ont des revenus qui ne leur permettent pas de partir en vacances. Voilà. Je vous propose de voter ce dispositif solidaire.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

J'ai la même réflexion chaque année. Je suis toujours surpris que ce soit jusqu'à 30 ans. Je considère que ce type de dispositif ne devrait fonctionner que jusqu'à 25 ans. Ça ne m'empêchera pas de le voter, mais je trouve que 30 ans, c'est âgé.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Vous savez, comme je vais bientôt avoir le double de cet âge, je me dis que « 30 ans » pourrait nous rajeunir. C'est peut-être une bonne technique psychologique pour se préparer à entrer dans la soixantaine. Mais je suis comme vous. Je trouve, d'un point de vue des critères habituels, que l'on commence à être responsable à partir de 25 ans.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

De toute façon, je voterai comme j'ai toujours voté cette délibération, parce que j'ai toujours trouvé que c'était une très bonne proposition. Sur l'âge, en effet, je suis assez d'accord, c'est un petit peu avancé. Mais c'est quand même difficile aujourd'hui pour beaucoup de jeunes de commencer à travailler avant 26 ans. Il faut avoir fait beaucoup de stages et avoir beaucoup d'expérience pour décrocher un emploi. Les stages, souvent, ne rapportent rien. 30 ans, c'est vraiment beaucoup, mais je pense que beaucoup de jeunes commencent à travailler à 26/27 ans à cause de cette dérive totale qui se produit actuellement.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je voulais dire que je partage totalement l'inquiétude de Madame Corine FAUGERON. Je suis halluciné par la situation des jeunes autour de moi. Il y a des gens qui ont fait des études brillantes, qui ont bac+5 ou bac+6 et qui « galèrent » pour trouver un premier travail, qui passent de stage en CDD alors qu'ils sont très mal payés. J'ai l'exemple d'une jeune fille qui parle le chinois, l'anglais et l'espagnol, qui a bac+7, qui fait des piges dans un grand hebdomadaire qui paraît chaque semaine et qui est payée 400 euros par mois. C'est assez

terrible.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Mais vous savez que cela peut concerner nos propres enfants. C'était le cas de mon fils aîné. Ce sont des sujets que nous connaissons bien aujourd'hui, et d'ailleurs pas seulement quand les enfants ont fait des études supérieures. Il y a beaucoup de jeunes qui n'ont pas la possibilité de faire des études et qui continuent à avoir de vraies difficultés. Malheureusement, c'est la crise actuelle et profonde que nous connaissons depuis maintenant quelques années.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante concerne la direction du Logement et de l'Habitat et nous est présentée par Monsieur Ariel WEIL.

**2016DLH7 (Direction du Logement et de l'Habitat)**

**Protocole d'accord transactionnel relatif au ravalement d'un mur pignon rue de Barres (4<sup>e</sup>).**

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Je vous remercie. Vous vous souvenez sûrement que, dans une délibération datant d'avant l'été, nous avons voté la restauration de la couverture et des charpentes de l'église Saint-Gervais. Elle a d'ailleurs débuté en septembre et il s'agit aujourd'hui de poursuivre et de parachever la rénovation de ce bel édifice. Il nous est proposé que la ville prenne à sa charge la portion des travaux d'une copropriété privée qui jouxte l'église et qui correspond à un conduit de cheminée servant à l'église. Par cette délibération, il s'agit de poursuivre le travail de rénovation et de mise en valeur du patrimoine culturel qui est mené par la Ville de Paris et qui est particulièrement bien illustré dans notre arrondissement à travers ces belles églises, en particulier Saint-Paul, Saint-Louis-en-l'Île et Saint-Gervais. Je suis donc très enthousiaste pour vous recommander d'approuver le premier protocole d'accord entre la ville et cette copropriété. Merci.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Y a-t-il sur ce sujet des remarques particulières ? Je ne pense pas. Donc, je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La dernière délibération concerne aussi la direction du Logement et de l'Habitat et nous est présentée par Madame Marianne de CHAMBRUN.

**2016DLH59 (Direction du Logement et de l'Habitat)**

**Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.**

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire. Je serai assez brève sur cette délibération, puisque c'est une délibération assez technique. Elle est relative au règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation, ainsi que les

principes déterminant les compensations. Nous avons déjà voté ici-même ce règlement qui rendait plus compliquée la transformation d'habitations en locaux, notamment pour pouvoir freiner la mise en place des locaux de type Airbnb. Mais surtout, ce règlement avait permis la compensation dans notre arrondissement et pas dans tout Paris.

Cette délibération a juste pour objectif de dire que si l'on possède un local commercial que l'on souhaite transformer en logement, donc dans le mécanisme inverse, et qu'au bout de quelques années, on se rend compte que ce changement n'a pas été bénéfique pour le propriétaire, il y a la possibilité de revenir à un local commercial sans avoir à repayer toute la compensation qui est normalement demandée. Il s'agit tout simplement d'une réversibilité possible pour les propriétaires de locaux commerciaux ou autres. Et le but de cette modification est essentiellement l'incitation des propriétaires de locaux autres que d'habitation à les transformer en logement pour ainsi créer plus de logements. Je vous invite donc à voter cette délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Mesdames et Messieurs les élus, je vais donc procéder au vote dans un silence démocratique encourageant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu présenté par Madame Corine FAUGERON sur le respect de la biodiversité. C'est Madame FAUGERON qui nous en donne la teneur. Il faut excuser aujourd'hui l'absence de Boniface N'CHO qui attend un heureux événement.

**VOEUX**

**V0420160001**

**Vœu des Élus Europe Écologie Les Verts pour le respect de la biodiversité rue Sainte-Croix de la Bretonnerie et rue des Blancs Manteaux**

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Comme vous avez pu le constater, nous avons un nouveau magasin qui s'est ouvert rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. Il s'agit de Nature et Découverte. Au début, tout le monde était très heureux de voir l'arrivée d'un nouveau magasin qui propose autre chose que des

vêtements. C'était vraiment une bonne nouvelle.

Le problème est que le permis de construire qui a été attribué n'a pas pris du tout en compte l'étude de l'environnement. En fait, ce bâtiment jouxte le jardin public du clos des Blancs Manteaux qui abrite non seulement une crèche mais aussi la maison des Acteurs du Paris Durable. Dans le permis de construire, il ne leur est pas demandé de faire d'effort particulier à cause de cette proximité et ils rejettent la ventilation de leur climatisation très bas sur les plantations du jardin, ce qui est préjudiciable aux plantations, ainsi qu'à toute la biodiversité du jardin. Par ailleurs, certains voisins se sont plaints du bruit occasionné par cette climatisation.

Le vœu est d'essayer de trouver une solution ensemble. Nous ne pouvons pas accuser le magasin Nature et Découverte qui n'est pas fautif dans cette affaire. Il faut trouver ensemble une solution pour respecter la biodiversité dans ce jardin.

Le Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement émet donc le vœu que la Ville de Paris se saisisse du sujet pour trouver une solution qui pourrait être la construction d'une cheminée afin d'anticiper les contraintes à venir liées au deuxième plan parisien « biodiversité » dont l'élaboration commence cette année. D'ailleurs, d'ici le mois d'avril, vous serez conviés à des réunions sur la biodiversité, puisque ce plan « biodiversité » va être lancé aux mois de mars et avril.

#### **Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je donne un avis favorable à ce vœu tout en vous indiquant que j'ai saisi la Direction de l'Urbanisme et que les approximations et manquements qui ont été constatés doivent être rectifiés. Ce vœu me permettra d'être un peu plus fort. Vous savez que c'est toujours compliqué puisque l'administration est dans des clous très précis. En tout cas cela me permet d'insister pour permettre une modification et pour que le permis de construire soit tout à fait aux normes. J'émetts donc un avis favorable, dans ce sens positif et constructif. Je mets au vote ce vœu avec un avis favorable.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

### **QUESTIONS**

**QD0420160001**

**Question de Jean-Pierre PLONQUET (Groupe UDI) relative sur le devenir de l'Île de la Cité**

#### **Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire. Je pose donc une question au nom du groupe UDI Modem. Monsieur le Maire, dans le journal du dimanche 10 janvier dernier, un article a été publié avec l'intitulé « L'Île de la Cité va-t-elle se réveiller ? » Le même sujet est repris dans le journal *Les Échos* du 20 janvier. Il est fait mention d'une mission d'étude d'orientation souhaitée par la Ministre de la Culture et commandée par le Président de la République à un architecte de renom et au directeur du Centre des monuments nationaux.

Je cite ici, pour l'assistance, le souhait du Président : « penser l'île dans sa globalité comme un quartier vivant et ouvert, tourné vers les deux rives de la Seine, conciliant activité économique, accueil amélioré des touristes et mise en valeur d'un patrimoine sans égal ». Voilà donc un beau programme sur lequel, évidemment, tout le monde peut s'accorder.

Cela dit permettez-moi quelques questions de jeune élu encore candide. Qui pilote quoi à Paris ? En tant que Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, étiez-vous au courant et avez-vous été consulté ? Je tiens à ajouter que pour avoir posé la question au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, Jean-François LEGARET, il m'a été répondu qu'il l'avait appris par la presse. Qui peut porter à terme le budget d'une mise en œuvre de cette mission, si elle aboutit ? Quel rôle vont jouer

les habitants des îles ? Comment l'arrondissement va-t-il être associé ? Il ne fait aucun doute que l'usage de l'Hôtel Dieu soit encore mis en discussion.

Vous reconnaîtrez qu'à une époque où la Maire de Paris porte aux nues les budgets participatifs comme étant le symbole ultime de la démocratie locale, une telle information et la manière dont elle est annoncée, peut surprendre. Je vous remercie.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci. Votre question est très utile et va me permettre d'apporter de la clarté. Vous savez que la presse vous prête parfois certains propos et que vous n'êtes pas toujours au courant. Il se trouve que Dominique PERRAULT était mon voisin de jury à Tokyo, il y a quelques mois et qu'il m'a confié à un moment donné qu'il était en discussion avec l'Élysée et le Ministère de la Culture sur quelque chose qui lui tenait à cœur et qui, me disait-il, m'intéresserait sans doute beaucoup puisqu'il s'agissait de l'Hôtel Dieu. Nous en sommes restés là.

La question des responsabilités à Paris est une question majeure. Nous y reviendrons tout à l'heure lorsque je ferai ma présentation du changement du statut de Paris. Cette question est doublement intéressante aujourd'hui et elle m'aide à pouvoir m'exprimer et vous expliquer un certain nombre de choses auxquelles je crois. Le Président de République a en effet, sur proposition de la Ministre de la Culture Madame PELLERIN et en accord avec la Maire de Paris Madame HIDALGO, confié à Dominique PERRAULT et au président du Centre des monuments nationaux Philippe BELAVAL, une mission d'étude et d'orientation sur l'avenir de l'île de la Cité à l'horizon des 25 prochaines années. L'horizon est en effet assez lointain. Ce n'est pas 2020, mais plutôt 2040.

L'Île de la Cité est singulière. Elle est également appelée l'Île de la Cité Administrative. Elle accueille essentiellement des bâtiments appartenant à l'État, comme la Préfecture de Police, le Palais de Justice, qui va être déplacé, ainsi que les musées nationaux comme la Conciergerie ou la Sainte-Chapelle. S'y trouve également l'Hôtel Dieu, qui appartient à l'APHP et dont une partie de ses services pourrait être amenée à déménager. Je continue, comme Maire de cet arrondissement, à veiller sur ce sujet dans la mesure où je siège au conseil de surveillance qui regroupe les hôpitaux Hôtel Dieu, Broca et Cochin.

Par ailleurs, la plupart des édifices, publics comme privés, sont protégés au titre des monuments historiques et dépendent donc du Ministère de la Culture. Il s'agit de la Cathédrale Notre-Dame, bien évidemment, du Palais de Justice et de l'ensemble des bâtiments attenants : la Conciergerie, le Square de l'Île-de-France ou encore les différents hôtels particuliers. Enfin, des changements importants sont déjà en cours comme le déménagement du Tribunal de Grande Instance. Le Palais de Justice n'abritera plus que la Cour d'Appel et la Cour de Cassation. La fonction et les services seront en partie déplacés dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Quant à la Police Judiciaire, elle devrait déménager aux Batignolles en 2017.

La ville a évidemment en charge l'espace public, pour lequel nous revendiquons de plus en plus une autorité clarifiée, bien que certaines voies soient de compétences préfectorales. C'est le cas de la rue du cloître Notre-Dame ou la rue d'Arcole.

Il existe à Paris des axes qui sont considérés aujourd'hui comme des axes de l'État : le boulevard Saint-Michel, la rue Beaubourg, qui mène à la Préfecture de Police ou à l'Hôtel Dieu et un certain nombre d'avenues. Vous l'aurez compris, nombreux sont les enjeux sur l'avenir de cette île en termes de patrimoine, d'attractivité touristique et d'avenir des bâtiments publics. Dans ce contexte, l'État est un acteur et un décideur essentiel de l'avenir de l'Île de la Cité.

C'est pourquoi le Président de la République a décidé d'anticiper ces changements et de lancer cette mission d'étude et d'orientation en ayant au préalable consulté la Maire de Paris,

et donc les élus de Paris. À ce titre, je rencontre prochainement Messieurs PERRAULT et BÉLAVAL qui ont sollicité un rendez-vous. D'ici-là, je suis ouvert à vos contributions que je porterai volontiers auprès d'eux. Je le dis pour chacun des élus du Conseil d'arrondissement. Je ne doute pas que Messieurs PERRAULT et BÉLAVAL aient pour mission de penser l'Île de la Cité « comme un quartier vivant et ouvert » et qu'ils consulteront les habitants des îles au moment opportun. Je m'en assurerai en tout cas lors de cet échange, comme je les interrogerai plus généralement sur la méthode. J'ai bien l'intention d'échanger comme je le fais régulièrement avec mon collègue du 1<sup>er</sup> arrondissement Jean-François LEGARET, puisque cette île est à la fois dans le 1<sup>er</sup> et dans le 4<sup>e</sup> arrondissement.

Donc, je pense qu'il est très important que chacun d'entre vous apporte sa contribution, même si nous avons du temps. Les rapports et projets de belles utopies ont leur place dans Paris. Je consens que la question du financement d'un projet d'une telle envergure soit importante, et vous avez raison. Et elle n'est toutefois pas d'actualité à ce jour. Nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion. C'est pour cela que je vous citais les rapports de Jacques ATTALI ou d'autres grandes personnalités de l'État, qui apportent régulièrement sur différents sujets comme le commerce, le travail, la santé, la prison, le droit, la justice, un certain nombre de recommandations. Il est assez inédit qu'un architecte ait pris cette initiative. Il a une passion, m'a-t-il dit, pour l'Île de la Cité et a proposé à la Ministre de la Culture et au Président de la République de travailler sur le projet.

Le Président de la République lui-même m'en a touché un tout petit mot quand je lui ai posé la question à l'occasion de vœux. Il trouve en effet ce projet intéressant, à partir du moment où les élus parisiens auraient le dernier mot. Voilà ce que j'ai compris. En tout cas, je souhaite que vous soyez associés et que je puisse porter votre parole. Monsieur PLONQUET, je vous remercie beaucoup d'avoir posé la question. Nous passons maintenant à la question de Madame ZARKA.

#### **QD0420160002**

#### **Question d'Évelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche) sur le bureau de poste de Moussy.**

##### **Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, le bureau de Poste de Moussy est fermé pour travaux de transformation depuis le 5 janvier, et ce jusqu'au 7 février 2016. Notre population de seniors peu portée sur les nouvelles technologies a besoin plus que tout d'être accompagnée humainement dans toutes les démarches bancaires et postales. Si la transformation souhaitée consiste à multiplier les robots au détriment de la présence humaine des employés de la Poste, nous pensons cela préjudiciable, en particulier dans ce bureau très fréquenté.

Plus que jamais, au cours de la dernière sombre période que nous avons traversée, nous avons pu constater à quel point les services publics de proximité étaient un rempart sécuritaire pour notre population parisienne. Gardons-les donc dans nos quartiers, opérationnels et avec leurs personnels. Tel est notre devoir d'élus démocrates et républicains. J'en arrive à ma question. Monsieur le Maire, quelle est la nature de ces travaux et garantiront-ils un meilleur accueil du public ?

##### **Julien LANDEL, 1er Adjoint au Maire**

Monsieur le Maire a rencontré très récemment la Direction Régionale de la Poste sur la question des travaux de la Poste de Moussy. Comme dans de nombreux autres bureaux de Poste à Paris, des travaux de rénovation sont en cours et dureront jusqu'au 1<sup>er</sup> mars au plus tard.

À la réouverture de ce bureau les clients pourront effectuer les opérations suivantes : achat d'enveloppes, de timbres ou de colis, opérations courantes d'affranchissement de courrier ou

de colis, envoi et retrait de lettres recommandées et colis, opérations de retrait d'espèces sur des distributeurs automatiques de billets. Concernant les rendez-vous pour du conseil bancaire, les clients auront donc le choix d'aller au bureau du Marais au 27 rue des Francs-Bourgeois ou à celui de Bastille au 12 rue Castex. Sachez aussi que ces travaux ne comporteront pas l'installation d'une consigne pick-up station pour le relais des colis. En ce qui concerne le personnel, quatre agents assureront l'accueil du bureau de Poste à Moussy. Voilà donc les informations que nous avons de la part de Direction Régionale de la Poste. Je vous remercie.

**Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Il y a donc bien une réduction du personnel à la Poste de Moussy.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Madame FAUGERON, vous pouvez poser votre question à propos du permis de construire pour un Monoprix.

**QD0420160003**

**Question de Corine FAUGERON (Europe Écologie Les Verts) à propos du permis de construire pour un Monoprix, 20 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.**

**Corine FAUGERON, Conseillère d'arrondissement**

Je me lance dans le nouveau plan « biodiversité », donc cette fois-ci nous avons peut-être une chance de pouvoir anticiper et de ne pas avoir à réparer. Il est toujours plus facile de prévenir que de guérir. Monsieur le Maire, le permis de construire du Monoprix qui doit s'installer au 20 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie prévoit-il une étude d'impact environnemental, dans la mesure où ce bâtiment est voisin du clos des Blancs Manteaux et que l'activité du Monoprix nécessite une installation frigorifique avec une climatisation et des rejets importants ?

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Merci. Bonsoir Madame FAUGERON. Effectivement, au 22 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, est prévue l'ouverture prochaine d'un magasin Monoprix dans un local qui est actuellement occupé par un magasin éphémère de vêtements. Après consultation de la Direction de l'Urbanisme par le Maire, nous sommes en mesure de vous indiquer qu'une déclaration préalable a été soumise au service instructeur par la société Monoprix le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Cette déclaration préalable est un type d'autorisation d'urbanisme qui n'est pas soumis à l'avis du Maire d'arrondissement. En l'occurrence, elle portait uniquement sur une modification de la devanture du local et elle a fait l'objet d'un avis favorable de la Direction de l'Urbanisme. En ce qui concernera les éventuels aménagements intérieurs du magasin, une autorisation d'urbanisme ne sera pas forcément nécessaire. Ce ne sera pas le cas s'il n'y a pas de changement de destination du local ou de modification de la structure qui est intégrée à ces travaux.

Néanmoins, sachez que le Maire a demandé à la Direction de l'Urbanisme de porter une vigilance toute particulière sur le point que vous avez soulevé pour ne pas avoir les mêmes désagréments subits avec le magasin Nature et Découverte ; désagréments qui ont fait l'objet d'un vœu un peu plus tôt dans ce Conseil d'arrondissement.

**DÉBAT ORGANISÉ**

**Réforme du statut de Paris**

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Je vais donc maintenant vous demander une attention particulière. Je pense que c'est très important d'entendre les élus et en particulier les commentaires de Messieurs ROGER et PLONQUET. Ensuite, une fois que nous aurons terminé les différents sujets, nous permettrons aux habitants qui le souhaitent de poser des questions. Je crois beaucoup dans la richesse de vos interventions et de vos implications. Chacun avec sa personnalité aura à cœur de réagir.

En septembre dernier, la Maire de Paris Madame Anne Hidalgo a lancé une importante concertation pour réformer le statut de la collectivité parisienne. En effet, depuis le début de sa mandature, plusieurs mesures ont été prises pour moderniser l'administration parisienne. En un an et demi, plusieurs directions et échelons hiérarchiques ont été fusionnés, la transversalité a été développée et le guichet social unique est en train de se mettre en place.

En accord avec le gouvernement, la Maire de Paris souhaite poursuivre cette simplification administrative en fusionnant la Ville et le Département et ouvrir une nouvelle étape dans la reconfiguration des compétences entre L'État et la Ville de Paris, ainsi qu'à renforcer le rôle des Maires d'arrondissements.

Depuis octobre, nous nous réunissons – Maires d'arrondissement et groupes politiques du Conseil de Paris qui ont accepté de participer à ces discussions – autour de Bruno JULLIARD, premier Adjoint à la Maire, Emmanuel GRÉOIRE et Mao PENINO, Adjoints à la Maire et en lien étroit avec la Préfecture de Police et la Préfecture de la Région Île-de-France.

Cette réforme contient trois axes majeurs qui seront dès cette année proposés au gouvernement puis soumis au Parlement. Les deux premiers nous concernent en tant que Parisiens. Le troisième axe, sur lequel je m'arrêterai plus longuement, nous concerne en tant qu'habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement.

Il s'agit tout d'abord de fusionner, par le biais d'une loi, la Ville et le Département de Paris. La Ville de Paris est perçue par l'ensemble des citoyens et des acteurs politiques, économiques et culturels comme une entité unique. Or, les particularités du statut de Paris font que deux collectivités cohabitent encore aujourd'hui sur ce même territoire : une commune et un département. Cette coexistence conduit à un système administratif et financier complexe qui pourrait être simplifié. Ainsi, cette fusion mettrait fin à l'enchevêtrement des compétences, rendant ainsi la collectivité plus identifiable et compréhensible pour les citoyens en facilitant la création de guichets uniques. Elle permettra de simplifier les procédures de passation des marchés publics et les circuits de traitement qui pouvaient jusqu'ici être encore séparés. Elle garantira ainsi une gouvernance encore plus efficace. Cette fusion aura également pour conséquence d'élargir les compétences des arrondissements aux affaires départementales, notamment sur les collèges, que jusqu'ici nous ne gérons pas officiellement, même si nous sommes régulièrement sollicités quand il s'agit de la sécurité ou de l'entretien.

Je crois que sur ce point, il n'y a pas de contestation majeure de la part des différents groupes politiques. En tout cas, c'est ce que nous avons ressenti jusque-là. Mais je laisserai bien-sûr l'opposition s'exprimer pleinement.

Ensuite, la Maire de Paris souhaite une évolution de la répartition des compétences entre l'État et la Ville de Paris, par la suppression de dispositions dérogatoires accumulées au fil des décennies, souvent complexes voire illisibles. L'État dispose à Paris de prérogatives qui relèvent des Maires dans les autres communes de France. Ce statut d'exception, fruit de relations historiquement difficiles entre la Ville et le pouvoir central et de son statut de capitale n'apparaît aujourd'hui plus justifié. D'ailleurs je vous signale que dans la Constitution, le nom « Paris » n'est pas inscrit. Il est indiqué qu'il y a une capitale en France, mais le nom de Paris ne figure pas dans la Constitution. La Maire de Paris aurait enfin des pouvoirs comparables à ceux des autres Maires de France, tandis que les forces de Police pourraient se consacrer pleinement à leur mission prioritaire : la sécurité.

Les discussions engagées avec le Préfet de Police et le Préfet de Paris et de la Région Île-de-France permettent d'envisager une appropriation par la Ville de compétences en matière de circulation, de stationnement, de lutte contre les incivilités, de lutte contre l'habitat indigne, de nuisances sonores d'origine professionnelle, de régulation des activités économiques, d'affaires funéraires, de police des baignades, de délivrance des titres d'identité, de maîtrise des Berges de Seine ou encore de gestion des taxis. La gestion des taxis est un sujet important aujourd'hui et sur lequel nous n'avons absolument pas la main.

Le troisième volet de cette réforme concerne les arrondissements. Tout d'abord, la Maire de Paris nous a demandé de travailler au renforcement du rôle des Maires d'arrondissement, dans la continuité des actions de déconcentration engagées depuis 2001 et accélérées depuis 2014. Il est envisagé d'accroître nos responsabilités, notamment en matière de propreté, de lutte contre les incivilités, de politique de la Ville, de subventions aux associations, d'affichage associatif, d'occupation du domaine public, ou encore de délivrance des titres d'identité.

Enfin, comme vous avez dû le lire dans la presse depuis le mois d'octobre, et sur ce sujet nous sommes concernés au premier chef, nous travaillons également à proposer au Parlement un regroupement des quatre arrondissements centraux en un secteur, sur le modèle marseillais, pour tenir compte des nouveaux équilibres démographiques et créer de nouvelles synergies.

L'organisation de Paris en 20 arrondissements date de plus d'un siècle et demi. Les écarts de population entre les 20 arrondissements parisiens sont devenus considérables : le 1<sup>er</sup> arrondissement compte près de 15 fois moins d'habitants que le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Un tel déséquilibre démographique n'existait pas lors de la création des arrondissements parisiens. Aujourd'hui, ce déséquilibre démographique ne se manifeste qu'à Paris. À Marseille, l'écart démographique n'est que de 1 à 5 entre les 16 arrondissements. A Lyon, il n'est que de 1 à 3 entre les 9 arrondissements.

Ces écarts de population ont d'ailleurs déjà amené Paris à revoir partiellement la répartition du nombre d'élus Conseillers de Paris dans un certain nombre d'arrondissements en 2013, à la demande du Conseil Constitutionnel, pour garantir une meilleure représentativité des habitants au Conseil de Paris. D'ailleurs, permettez-moi de dire que je trouve tout à fait injuste que l'opposition n'ait pas de Conseiller de Paris dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, et n'en ait pas non plus dans les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements. Je trouve que la représentation au Conseil de Paris est déséquilibrée. Une récente décision du Conseil constitutionnel invite à traiter de nouveau le sujet. Aujourd'hui, dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, il n'y a pas de Conseiller de Paris d'opposition, ce qui pose un problème en termes de représentation démocratique.

Il ne s'agit pas de supprimer l'arrondissement parisien – les codes postaux actuels ne seraient pas modifiés – mais simplement d'unifier la représentation politique et l'organisation administrative des arrondissements moins peuplés. Ainsi les habitants des arrondissements « rapprochés » seraient représentés à compter de 2020 par un Conseil d'arrondissements, présidé par un Maire d'arrondissement ou Maire de secteur. Dans l'hypothèse d'un rapprochement de ces arrondissements, la population totale du secteur s'élèverait à 104 621 habitants. L'écart de population entre les arrondissements passerait donc de 1 à 14 à 1 à 6.

J'y vois, de par mon expérience, une opportunité pour le centre de Paris dont les arrondissements sont soumis aux mêmes problématiques – départ d'habitants, pression touristique, patrimoine historique, circulation trop importante – de peser davantage auprès des différents interlocuteurs. Parfois, il est difficile de faire valoir nos différents sujets face au poids des arrondissements plus peuplés et dont les problématiques sont différentes. D'ailleurs, que ce soit des élus de la majorité comme de l'opposition, il y a toujours une tendance à dire que les petits arrondissements n'ont pas les problèmes importants des 15<sup>e</sup>,

17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements. Je trouve cela injuste. Quand nous parlons de la population du centre de Paris, bien évidemment que nous comptons les 29 000 habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement, les 30 000 du 3<sup>e</sup> et les 15 000 du 1<sup>er</sup>. Mais en réalité, ce sont 20 000 000 de touristes, 130 000 personnes qui viennent chaque jour travailler dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Les problèmes que nous avons à régler sont les problèmes d'une population très importante également. Or, nos collègues des autres arrondissements, qu'ils soient d'opposition ou de la majorité, ont tendance à considérer que nos problèmes sont moins graves que les leurs.

Certains, notamment parmi les écologistes, réclament une réforme plus ambitieuse en fusionnant les arrondissements de moins de 100 000 habitants : les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>, voire les 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements.

Mais à l'issue de la concertation engagée dans le cadre du groupe de travail, la réunion des quatre arrondissements du centre est apparue comme le scénario le plus rassembleur, car il est neutre du point de vue de l'équilibre politique actuel entre majorité et opposition dans la représentation au Conseil de Paris.

En effet, dans l'hypothèse d'un regroupement des arrondissements centraux et sur la base des résultats du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales de 2014, le rapport gauche/droite ne se trouverait pas modifié par rapport à la situation actuelle sur l'ensemble du territoire parisien, alors que les autres scénarios présentent le risque de modifier l'équilibre politique au sein du Conseil de Paris, en faveur de la majorité municipale actuelle.

Ainsi après de nombreuses semaines de travaux, par le vote de trois vœux, le prochain Conseil de Paris proposera au gouvernement des orientations à soumettre au Parlement dans l'année 2016.

La Maire de Paris a souhaité qu'un consensus le plus large possible puisse voir le jour entre les groupes politiques dans l'intérêt exclusif de l'action publique au service des Parisiens. L'éloignement des prochaines élections municipales exclut toute volonté partisane, comme les propositions retenues par l'exécutif le démontrent. Au-delà de la prochaine séance du Conseil de Paris, le débat se poursuivra, d'abord avec les Parisiens puis avec la représentation nationale qui, in fine, tranchera.

C'est maintenant aux groupes politiques de notre conseil municipal de s'exprimer.

### **Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Tout d'abord, si j'ai bien saisi l'enjeu de cette étape, car nous en sommes à la phase de réflexion, nous ne connaissons pas encore le contenu des vœux sur lesquels chaque groupe devra se prononcer au prochain Conseil de Paris. Aussi, je me garderai d'anticiper l'avis qui n'est pas encore assez éclairé pour le vote de ce vœu. Cette réforme ne peut se faire sans la consultation des habitants parisiens. Mais surtout, pour ce qui est du regroupement des quatre arrondissements centraux, elle ne pourra se faire sans l'information précise et la consultation des concitoyens de ces quatre arrondissements et des personnels concernés. Ceci nous semble un préalable auquel nous tenons, et Christophe GIRARD l'a signalé, la population sera associée à la réflexion. Mais, je pense que le personnel doit aussi donner son avis. Globalement, en lisant les documents et les synthèses fournies par mon groupe, l'argumentaire est convainquant, s'il s'agit de donner le pouvoir à la Maire de Paris en matière de gestion de l'air, lutte contre la pollution automobile, lutte contre les nuisances, etc. Comme l'a dit Christophe GIRARD, tout ceci nous semble juste.

En ce qui concerne le regroupement des arrondissements, le souci de l'équité nous paraît fondé, pour une meilleure partition des moyens humains et budgétaires. Si nous sommes regroupés, nous pouvons obtenir une meilleure qualité des services. Si nous sommes plus forts regroupés, nous pourrions peut-être engager des budgets plus importants pour des projets d'arrondissement. Mais faut-il passer par la loi ? C'est une question que je me pose. Fusionner la commune et le département pour une simplification du système administratif

vers des guichets uniques généralisés est une bonne chose. Enfin, ne laissons pas une presse peu fiable se substituer au débat citoyen. Donnons la parole à nos habitants.

**Corine FAUGERON, Conseillère d'arrondissement**

Nous sommes favorables au regroupement des arrondissements parce qu'en effet il faut rééquilibrer les choses. Cela nous paraît tout à fait évident. D'ailleurs, nous avons été extrêmement surpris et nous avons beaucoup lutté contre la division qui a été faite pour les élections législatives de 2007 où le 4<sup>e</sup> arrondissement se retrouvait avec une partie des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements. Personne ne comprenait parmi les habitants. Donc, cela me paraît tout à fait justifié.

Il est vrai que nous avons des contraintes et des soucis identiques entre ces quatre arrondissements. Cela paraît évident pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements. Ce sont des arrondissements qui fonctionnent de la même façon et qui ont exactement les mêmes problématiques. Et, là aussi, il serait vraiment important de le faire. De toute façon, cela suit exactement la façon dont sont organisés les groupes locaux d'Europe Écologie Les Verts dans Paris. Il y a un groupe pour les quatre premiers arrondissements, un groupe pour les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements et un groupe pour les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements. Nous fonctionnons déjà de cette manière depuis longtemps, parce que nous savons que nous avons affaire à des populations qui se ressemblent. Nous sommes donc tout à fait favorables à cette réforme.

Le problème vient de la méthode, ou plutôt la démarche, qui est adoptée. C'est une démarche un peu rapide. Nous savons bien que le diable se cache toujours dans les détails et qu'il est difficile de se prononcer dans le flou actuel. Le principe du regroupement des arrondissements me paraît être une bonne chose. Mais se prononcer dans le flou total est extrêmement dangereux. C'est pourtant ce qu'il nous est demandé aujourd'hui.

Il y a certaines petites choses que nous pourrions suggérer : le guichet unique, le regroupement des services. Donner plus de pouvoir aux arrondissements est une bonne idée. Mais, il serait bien de ne pas donner plus de pouvoir seulement sur les aspects difficiles comme la propreté ou les incivilités. Certains pouvoirs seraient vraiment intéressants pour les habitants, comme le choix d'affectation de certains bâtiments.

Nous venons par exemple de terminer l'opération « réinventer Paris » et, ni les habitants, ni les élus des arrondissements, n'ont été associés au jury ou au choix des bâtiments qui allaient être mis à l'encan. Je pense que ce serait l'occasion, avec cette réforme du statut de Paris, de donner plus de pouvoir aux habitants et aux élus qui les représentent.

Et puis, dans cette fusion entre ville et département, je ne comprends pas très bien ce que disait Évelyne ZARKA. Nous sommes obligés de passer par une loi. Est-ce que Paris va devenir la Commune, c'est-à-dire une ville autonome ? Si nous ne sommes plus un département, alors que tout le territoire français est organisé en départements, où Paris va-t-il se situer ? À Europe Écologie Les Verts, nous sommes favorables à la disparition de tous les départements. Est-ce que Paris est un laboratoire de cette disparition des départements ? C'est peut-être une bonne idée.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Et je remercie les élus de la majorité qui n'ont pas hésité, dans le cadre de l'opération « réinventer Paris », à faire un certain nombre de propositions que j'ai pu relayer. Mais, chaque groupe politique consultait ou sollicitait ses propres élus. Je ne peux pas m'immiscer dans l'organisation des groupes, bien évidemment.

**Corine FAUGERON, Conseillère d'arrondissement**

Il y avait interdiction de montrer les projets.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Non. Tout le monde pouvait les consulter. Cela représentait beaucoup de travail, j'en conviens. Nous avons passé beaucoup de temps à étudier les dossiers.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, je regrette que nous n'ayons pas choisi d'aller plus loin dans la réforme en fusionnant les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements. Nous sommes favorables au scénario qui permettrait le plus de démocratie. Si le scénario minimal est choisi, nous demandons pourquoi couper la poire en deux. Je pense qu'il ne faut pas hésiter, au contraire, à déranger les équilibres pour plus de démocratie. L'objectif n'est pas de maintenir les équilibres politiques, mais d'essayer de rationaliser la gestion de la ville. La démographie de Paris a considérablement changé puisqu'en 1872, le 4<sup>e</sup> arrondissement était deux fois plus peuplé que le 16<sup>e</sup> arrondissement. Donc, à l'heure où l'on demande à l'État de faire des économies, il faut commencer par appliquer la recette à soi-même. En ce qui concerne la fusion commune-département, je pense que c'est assez consensuel. Ayant la délégation de la solidarité, j'apprécie particulièrement la fusion CASVP-DASES. Cela va permettre un travail beaucoup plus efficace. Je souhaite donc que le changement soit accompagné d'un vrai travail de rationalisation des services, dans une optique de baisse des coûts de fonctionnement et d'optimisation des services. Nous serons très attentifs à la faisabilité du projet.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais indiquer en préambule que, sauf erreur de ma part, ce sujet sur la réforme des statuts, qui est une réforme structurante, ne faisait pas partie du programme de Madame HIDALGO en 2014. Je signale également que mes propos s'inscrivent dans la lignée du communiqué de presse que le Président du groupe Éric AZIÈRE a fait sur le sujet. Mes propos ne seront donc pas surprenants pour ceux qui ont pu lire ce communiqué. Il y a trois sujets : la fusion, le transfert de compétences et le regroupement des arrondissements du centre.

La fusion ville-département ne fait pas débat pour nous, car elle ne viendrait qu'entériner un état de fait. Elle ne constitue qu'une modification comptable. Le groupe y est donc favorable.

Le transfert de compétence de l'État à la ville proposé par l'exécutif, qui est intéressant et souhaitable sur le fond, s'avère bien trop timide. Ce mouvement naturel d'un Maire récupérant ses compétences de plein droit doit également s'accompagner de davantage de décentralisation vers les arrondissements. Pour le moment, le compte n'y est pas. Les propositions d'Anne HIDALGO restent encore trop corsetées par la tutelle de l'État. Si la ville entend récupérer les pouvoirs du Préfet de Police, alors la réforme doit aboutir à la création d'une Police Municipale. Il semble que cela demeure un tabou dans la majorité pour le moment. De même, si la ville récupère la compétence sur les troubles de voisinage, elle doit le faire dans sa totalité et non pas seulement les troubles de voisinage professionnel, comme cela est envisagé.

Concernant le volet de la décentralisation vers les arrondissements, il faudrait profiter de cette réforme pour valoriser davantage le travail des élus d'arrondissement. Nous en sommes loin, au regard de la façon dont l'exécutif traite les Conseils d'arrondissement dans l'élaboration de cette réforme. Il s'agit de donner davantage de compétences aux maires d'arrondissement, avec une autorité fonctionnelle sur les personnels. La proposition de l'exécutif consiste à donner aux Maires la possibilité d'acheter les équipements de propreté, mais sans en avoir le choix de l'usage. Par ailleurs, ce qui me semble absolument fondamental, c'est un redécoupage des allocations budgétaires.

Le troisième point est le plus sensible. Le redécoupage des arrondissements par le regroupement des quatre arrondissements centraux s'apparente à une manipulation politique électorale. Je ne m'étends pas sur la question, mais il n'échappera à personne que le 1<sup>er</sup> arrondissement sera totalement absorbé, que le 4<sup>e</sup> a fait, lors de la campagne municipale, l'objet d'un scrutin extrêmement serré, que le 3<sup>e</sup> donnera lieu à la succession du

Maire Monsieur AIDENBAUM, et que le 2<sup>e</sup> représente aujourd'hui la seule Mairie Europe Écologie Les Verts. Je pense que tout cela mis ensemble est intéressant d'un point de vue politique.

Le groupe UDI MoDem considère que la tangibilité des 20 arrondissements parisiens comme échelon territorial historique de proximité s'avère impératif. La légitimité de l'arrondissement comme fondement électoral n'a pas lieu d'être mise en cause, malgré quelques éléments chiffrés qui tendraient à dire le contraire. Il constitue le cadre d'élection des conseillers d'arrondissement, des conseillers de Paris et demain des conseillers métropolitains. Il correspond aussi à l'histoire de Paris, et nous y sommes attachés, qui s'est construit de manière concentrique avec l'annexion en 1859 des faubourgs situés entre les fortifications de l'enceinte de THIERS et le mur des fermiers généraux. Je pense que les historiens confirmeront. Je ne voudrais pas dire ici de contre-sens. Aujourd'hui, il existe une identité propre à chaque arrondissement, en particulier dans son hyper-centre ; identité à laquelle les habitants sont attachés, presque sentimentalement.

Cela dit, un point important que j'ai évoqué dans d'autres interventions est celui de la méthode. En voulant faire passer à tout prix sa réforme au prochain Conseil de Paris de février, la Maire de Paris brûle les étapes. Les travaux du groupe de travail ne sont pas terminés. Une prochaine réunion est prévue au 4 février, sans ordre du jour. Aucun rapport officiel n'a été établi par le groupe de travail dont les groupes politiques devaient en principe fournir une contribution. Pourtant, les Conseils d'arrondissement se sont d'ores-et-déjà saisis d'une note de synthèse, sans vote, et à partir de laquelle ils auront le loisir de discuter, tandis que trois vœux sont annoncés pour l'exécutif et seront soumis au prochain Conseil de Paris.

Cette procédure inédite pour un enjeu d'une telle importance pour l'avenir de la capitale n'est ni sérieux, ni respectueux, ni démocratique à l'égard des conseillers d'arrondissement qui pourtant sont concernés au premier chef et à l'égard des groupes politiques. Dans une édition récente du journal *Le Parisien*, la ville annonce que les Parisiens peuvent donner leur avis sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) pour faire des propositions sur la réforme du statut de Paris. Ils ont donc jusqu'au 15 février pour traiter un sujet aussi complexe, sans même qu'un travail pédagogique ait pu avoir lieu. La notion de pédagogie a déjà été évoquée ici. Le groupe UDI MoDem au Conseil de Paris ne peut cautionner la méthode à marche forcée avec laquelle le dossier de la réforme du statut de Paris est conduit par l'exécutif.

Je souhaite dire en conclusion que ce qui m'inquiète, c'est le troisième sujet. Nous sentons une volonté de passer en force, alors que tout n'est pas forcément, de notre point de vue, préparé. Et nous sommes d'autant plus touchés par cela parce que le groupe UDI MoDem, parmi l'opposition, a participé au groupe de travail. Et nous avons l'impression de ne pas vraiment être consultés. Nous ne souhaitons pas être pris en défaut parce que nous avons participé et qu'on nous en fasse ensuite le reproche. Je ne reviens pas sur le sujet de l'Île Saint-Louis et de la zone 30, mais il y a aussi un passage en force. Il y a des remontées sur le cas particulier de l'Île Saint-Louis pour le stationnement. Apparemment, on passe en force. Et j'avais aussi utilisé la notion de passage en force pour la fermeture des voies sur berges dans un an. Ça fait beaucoup. C'est un troisième sujet. Nous trouvons que, globalement, ce n'est pas sain de procéder toujours avec cette idée d'aller vite. In fine, sur ces trois sujets, voies sur berges, Île Saint-Louis et statut de Paris, ce sont les arrondissements du centre et les habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement qui vont en pâtir. Merci.

#### **Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Avant de vous donner la parole Monsieur ROGER, je donne juste quelques informations historiques. La réforme de Paris date de 1983 puisque c'est Gaston DEFERRE qui avait proposé de passer à 17 arrondissements. C'est donc un projet qui a 33 ans. Mais à l'époque, cela ne s'est pas fait. Bertrand DELANOË avait simplement réenclenché ce projet.

Aujourd'hui, la nouvelle Maire de Paris, comme vous pouvez le constater, est une Maire qui prend ses responsabilités, qui a des convictions. Bien évidemment, les élus du Conseil de

Paris vont devoir se prononcer. Vous parlez des élections. Pour moi les jeux ne sont pas faits en 2020. En 2020, les habitants des quatre arrondissements voteront pour un Maire de secteur regroupé, si la réforme s'applique. Nous n'avons absolument aucune idée s'il sera de la majorité actuelle ou de l'opposition. C'est absolument impossible à dire et heureusement. C'est la démocratie. Ce sont les habitants qui en décideront.

C'est vrai que si la réforme s'applique il y aurait la disparition d'un Maire de l'opposition et de deux Maires de la majorité de gauche. Mais, j'assume le fait qu'Anne HIDALGO ait un style qui le style de la responsabilité assumée. On ne repasse pas devant les électeurs tous les ans. Il y a des élections. Il y a des résultats. Il y a des majorités. Je reconnais et je plaide pour qu'il y ait en effet dans le 4<sup>e</sup> arrondissement une meilleure répartition des Conseillers de Paris. Ce qui a été voulu n'a pas été voulu par nous. Cela a favorisé un certain nombre d'arrondissements et défavorisé les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements puisqu'il n'y a plus de Conseillers de Paris de l'opposition. Cela me semble être une anomalie démocratique. Il me semblerait juste que Vincent ROGER, élu du 4<sup>e</sup> arrondissement, soit au Conseil de Paris. Cela me paraîtrait tout à fait équilibré et normal. En tout cas, je le souhaite.

### **Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

En préambule, je voudrais dire deux choses : une chose générale et une chose d'ordre personnel. Je vous entends nous parler avec une certaine conviction de démocratie sur cette affaire. Je vous invite pourtant à la retenue. Comme l'a fort bien dit Jean-Pierre PLONQUET à l'instant, ce n'était pas dans le projet de Madame HIDALGO. Vous dites que nous n'allons pas voter tous les ans. Je suis assez d'accord avec vous, quoique maintenant, nous votons tous les ans.

Il aurait été démocratique, vis-à-vis des Parisiens et sur un sujet aussi important que la gouvernance de Paris, que ce projet figure dans le programme de la candidate. Vous nous dites que c'est démocratique. Non, ce n'est pas très démocratique. Je ne vois pas comment nous allons consulter le Parisien. Vous pourriez faire voter les Parisiens pour leur demander leur avis. Mais, dans cette affaire il n'y a rien de démocratique. Il y a une décision de la Maire de Paris que nous pouvons contester et sur laquelle nous pouvons débattre. Et je ne suis pas dans une logique bête et méchante de dire que tout ce qu'elle propose est mauvais. Je crois avoir prouvé dans cet arrondissement depuis des années que je pouvais accompagner la majorité quand il me semblait qu'elle allait dans le sens de l'intérêt général. Mais là, il n'y a rien de démocratique.

Je ne résiste pas à reprendre ce que vient de dire Jean-Pierre PLONQUET. Faites attention au sujet de l'avis des Parisiens. Vous en parlez beaucoup. Mais la semaine dernière, dans cette Mairie, au cours d'une réunion sur les zones 30 de l'Île Saint-Louis, Monsieur LANDEL, a dit quelque chose qui était vrai mais un peu malhonnête. Monsieur LANDEL, une fois que Monsieur PLONQUET est sorti de la salle, vous avez dit aux habitants mobilisés et en colère que tout le monde avait voté la délibération sur la zone 30. C'est une vérité. Mais l'honnêteté aurait dû vous amener à ajouter que lors de ce débat de la délibération sur la zone 30, il n'a jamais été question de dire que nous allions supprimer 80 % des places de stationnement de l'Île Saint-Louis, auquel cas je n'aurais pas voté cette délibération. Ce n'était ni dans la délibération, ni dans nos débats. Je vous invite donc à la retenue lorsque vous parlez de démocratie et de respect des habitants.

Il y a un exemple très concret au cœur de Paris, dans ce qui est un village. Et nous y sommes je crois tous attachés parce qu'il a une histoire. Il y a une pétition avec près de 900 signataires, ce qui, pour l'Île Saint-Louis, proportionnellement au nombre d'habitants et d'inscrits aux listes électorales, est colossal. Entendez la voix des Parisiens. Vous vous gargarisez depuis 15 ans au sujet de la démocratie locale et participative. Dans ce cas, il s'agit d'un quartier entier qui est composé de gens qui n'ont pas tous voté pour moi, même si je vous accorde que les électeurs se sont plutôt massivement portés sur ma liste lors des dernières municipales. Je suppose qu'il n'est pas question de les punir parce qu'ils ont voté à 65 % pour moi. Je profite donc de ce débat pour vous dire que je trouve la décision

unilatérale concernant la fin du stationnement sur l'Île Saint-Louis totalement idéologique et sectaire.

J'en reviens sur notre affaire. Je vis cela avec une très grande philosophie. Cela fait des années que je me bats dans cet arrondissement. Il m'a manqué d'inverser 28 voix pour en être le Maire. Je vous remercie de votre élégance Monsieur GIRARD de rappeler que je suis effectivement le conseiller municipal le mieux élu de Paris puisque le statut a changé et que je ne suis pas Conseiller de Paris.

Vous comme moi avons décidé de nous présenter devant les électeurs en sachant que l'élection serait serrée et que nous prenions le risque de ne pas être conseiller de Paris. Je l'assume totalement et, vous comme moi, sommes là pour être au service de la population. Mais, je ne peux pas m'empêcher de sourire, car visiblement le sort s'acharne pour que cet arrondissement ne bascule jamais de gauche à droite. Je prends cela avec une très grande philosophie et peu m'importe le destin des uns et des autres autour de cette table concernant les élections à venir. Je n'ai moi-même pris aucune décision sur ce sujet qui est, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, bien lointain.

Concernant ce que nous propose la Maire de Paris, j'ai plusieurs réflexions à vous faire. La première porte sur l'histoire de la fusion. J'avoue que je ne comprends pas très bien Madame LEBRETON quand elle explique que fusionner des arrondissements serait plus démocratique que les laisser en l'état. Je peux comprendre que cela soit plus rationnel. Mais, je ne vois pas en quoi, s'il y a quatre arrondissements, ce serait moins démocratique que s'il y avait un seul secteur dans le centre de Paris. Je peux comprendre la réflexion sur la rationalité, mais sur la démocratie, cela m'échappe.

Deuxièmement, j'aimerais comprendre comment cela va se passer. D'après mes informations, nous allons créer un Maire de secteur. Vous avez même évoqué l'hypothèse qu'il y ait quatre Maires et un Maire de secteur. Donc, nous garderons en l'état les Mairies d'arrondissement et les services d'arrondissement. Finalement, je ne vois pas où nous allons faire des économies. Nous allons donc perdre en proximité sans gagner en efficacité. Je trouve cela un peu surprenant.

Toujours sur la fusion, et c'est là que je rejoindrais Mesdames FAUGERON et LEBRETON, je suis contre la fusion d'autres arrondissements. Il était plus logique de présenter un projet où seraient proposées plusieurs fusions d'arrondissements sur plusieurs secteurs. Là, il est réservé uniquement au centre de Paris. Vous nous expliquez qu'en termes de poids politique, les choses ne changent pas. Les choses changent quand même un peu.

Si vous faites une analyse très fine des arrondissements du centre de Paris, et je ne doute pas que vous l'ayez faite, il y a un arrondissement dont on peut considérer qu'il aura du mal à passer de droite à gauche. C'est le 1<sup>er</sup> arrondissement. Il y a un arrondissement qui ne risque pas de passer de gauche à droite. C'est le 2<sup>e</sup> arrondissement. Il y a un arrondissement qui, au regard des dernières municipales, pourrait basculer. C'est le 3<sup>e</sup> arrondissement. Et il y a un arrondissement dont le poids démographique pèse sur tout le secteur. Cet arrondissement est historiquement à 70,30 % pour la gauche. C'est même un des plus vieux arrondissements de gauche puisqu'en 1981, c'est l'arrondissement qui a le plus voté pour François Mitterrand à l'élection présidentielle. C'est le 4<sup>e</sup> arrondissement.

Structurellement, cet arrondissement est ancré à gauche. Ce n'est pas un reproche. C'est qu'un constat. Son poids démographique est déterminant dans la fusion des quatre arrondissements centraux. Il n'est donc pas très honnête de nous expliquer que ce n'est pas une décision politique qui permet à l'actuelle majorité d'envisager de manière plutôt positive le scrutin de 2020. Et, franchement, dans cette affaire personne n'est dupe.

Ensuite, il y a la problématique de fusionner les services de la ville et du département. Je l'ai

déjà dit lors d'un précédent Conseil d'arrondissement. Dans l'absolu, je ne suis pas totalement hostile à cette idée. Quand Madame LEBRETON disait tout à l'heure que fusionner CASVP et DASES serait une bonne idée, je suis totalement d'accord avec elle. J'ai beaucoup suivi, lors de la précédente mandature, devant ma présidente de commission Madame TAÏEB, ces sujets et je suis assez d'accord pour dire que la fusion de ces deux services est une bonne chose. Simplement, cette fusion du département et de la ville se heurte à plusieurs problèmes. Le premier est leur application le moment venu qui coûtera énormément au contribuable parisien. Je vous laisse le bonheur d'étudier ce que va créer cette fusion, notamment pour la DSI. Ce ne sera pas sans difficulté. Vous parliez tout à l'heure d'enchevêtrement. Vous avez totalement raison. Ce ne sera pas simple à mettre en place.

Et surtout, Monsieur le Maire, le vrai problème dans cette future décision de la Maire de Paris, c'est qu'il y a une ambiguïté lorsque l'on veut à la fois fusionner la ville et le département et mettre en application de la NOTRe. C'est-à-dire que l'on crée la métropole du Grand Paris et que l'on est dans une logique de transfert de compétence, puisque cette loi a été faite pour retirer du pouvoir au département. Mais, au même moment, la Ville de Paris décide de fusionner le département et la ville. Il y a quelque chose qui cloche dans cette affaire. Il y a quelque chose qui n'est pas cohérent. Vous pouvez dire que vous ne voulez plus la loi NOTRe, ce qui est revendiqué par pas mal de monde, à gauche comme à droite. Mais si vous appliquez la loi NOTRe, c'est-à-dire la création de la métropole du Grand Paris, il y a quelque chose de techniquement et financièrement incompatible avec la proposition de la Maire de Paris de fusionner le département et la ville.

Pour conclure, j'attends trois choses. Je suis assez curieux de savoir comment va se passer débat parlementaire. Je n'ai aucun doute sur le fait que la majorité municipale, au garde à vous, va voter cette délibération au Conseil de Paris. Mais, j'attends avec gourmandise le débat au Parlement, à la fois à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Monsieur le Maire, tout à l'heure vous évoquiez la réforme de 1983 de Gaston DEFERRE. Le Maire de Paris, avant cette réforme, était élu au suffrage universel direct depuis 1977. Et je ne suis pas sûr que pour vous, la comparaison soit heureuse. Rappelez-vous, cette loi DEFERRE de 1983 n'avait qu'un seul but : ne pas permettre à Jacques CHIRAC de faire le Grand Chelem à Paris. Malheureusement pour les socialistes de l'époque, il a fait le Grand Chelem en 1983 et en 1989, ce qui finalement est peut-être de bon augure pour nous par rapport aux municipales de 2020. Vous changez la règle du jeu en cours de mandature. Peut-être que les électeurs se convaincront d'aller dans une autre direction.

Enfin, j'attends des propositions concrètes. Vous avez évoqué l'idée de donner plus de pouvoir aux Conseils d'arrondissement. Il faut que chacun sache qu'aujourd'hui le budget alloué aux Conseils d'arrondissement dans leur ensemble, c'est-à-dire des 20 arrondissements additionnés, représente 2 % du budget de la ville, et en termes de personnels de la ville, 4 %. Nous l'avions dit pendant la dernière campagne municipale, il faut donner beaucoup plus de pouvoir aux Mairies d'arrondissement pour être plus efficaces et au service des Parisiens. Pour l'instant, dans le texte qui nous est proposé, le sujet est évoqué, mais il n'y a quasiment aucune proposition concrète pour aller dans ce sens. Donc, au Conseil de Paris, il y aura de nombreux amendements de l'opposition sur ce texte. La plus belle des réformes du statut de Paris, c'est de redonner la parole aux Parisiens et de permettre au Maire de Paris d'être élu au suffrage universel direct, ce qui mettra fin à tout débat en matière de démocratie.

#### **Julien LANDEL, 1er Adjoint au Maire**

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais faire deux remarques suite à votre intervention de rejet. Je trouve que dans les propos que vous tenez sur le troisième volet qui est la fusion des arrondissements, vous avez une approche très politicienne. Vous nous parlez d'équilibre, de bascule, de gauche, de droite. Heureusement que ce projet, qui n'est qu'un projet pour l'instant, ne se résume pas qu'à ça. Je pense que les Parisiens attendent beaucoup plus de

nous qu'un simple calcul électoraliste de gauche ou de droite. Là n'est pas du tout le propos.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je n'admets pas les leçons de morale où l'on m'explique que d'un côté nous ferions de la politique politicienne, c'est-à-dire la famille politique que je représente, les habitants de l'arrondissement que je représente, et que de l'autre côté vous seriez parfaits, que vous ne feriez jamais de politique, que vous ne vous réuniriez jamais avec la Maire de Paris, que vous ne feriez jamais de stratégie. Vous êtes parfaits, dans un monde merveilleux, et nous sommes des politiciens de bas étages. Cela, Monsieur LANDEL, je ne l'admettrai pas.

Vous avez le droit de critiquer ce que je dis, vous avez le droit de ne pas être d'accord avec moi. Depuis 20 ans que je me bats dans cet arrondissement, j'essaie d'élever le niveau et d'être au service de l'intérêt général. Je dis du bien des élus de la majorité, y compris de Christophe GIRARD quand il fait des choses qui vont dans le bon sens.

J'ai réuni l'autre jour beaucoup de monde dans un petit théâtre de l'arrondissement. J'ai dit à tout le monde que j'avais vu Christophe GIRARD et que j'étais prêt, dans mes fonctions de conseiller régional, à travailler avec lui au service de l'intérêt de la population. Je ne pense pas qu'il pourra démentir ce que je viens de vous dire parce que nous nous le sommes dit en tête à tête. Il est insupportable d'entendre que je fais de la politique politicienne et que vous seriez parfaits et au-dessus du lot. Monsieur le Maire, je veux le respect de l'opposition. Je ne peux pas accepter que l'on dise de telles choses.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Vous avez le respect de l'opposition. Je suis le Maire de l'arrondissement. Je ne crois pas que Julien LANDEL soit dans cet état d'esprit vis-à-vis de vous. Et je ne crois pas que c'était personnel. Je pense qu'il a trouvé votre intervention assez violente. Il vous a donc répondu de la même manière.

**Julien LANDEL, 1er Adjoint au Maire**

Je termine sur ma deuxième remarque concernant les zones 30, puisque mon honnêteté a été mise en cause. Sachez que cette réunion publique était une réunion d'information sur l'application des zones 30 et des zones 20, telle que nous l'avons voté à l'unanimité dans ce Conseil d'arrondissement, c'est-à-dire sur le périmètre qui passait en zone 30 et 20 dans notre arrondissement, mais également dans le centre de Paris puisque c'est un projet de mandature de faire en sorte que les zones 30 et 20 soient généralisées.

Il se trouve que les deux îles ne sont pas isolées du reste de Paris, et encore moins du 4<sup>e</sup> arrondissement. Il se trouve aussi que l'Île Saint-Louis, comme tout quartier du 4<sup>e</sup> arrondissement rentre dans ce périmètre de zones 30 et 20 comme nous l'avons défini lors de la délibération puisque c'était dans le périmètre. Effectivement, vous comme nous, avons été mis devant le fait qu'à chaque fois que nous changeons le périmètre de voiries, il y a un certain nombre de réglementations qu'il nous incombe de mettre en forme avec les services de la Préfecture et les pompiers.

Nous avons dit lors de cette réunion publique que la mise aux normes, qui ne concerne pas seulement l'Île Saint-Louis mais un certain nombre de rues et de quartiers dans Paris, concerne l'adaptation au diamètre des véhicules pompiers. Cette mise aux normes provoque des effets collatéraux comme la suppression d'un certain nombre de places de stationnement sur l'Île Saint-Louis. Je suis très content que vous défendiez ces places de stationnement et la voiture. C'est un point de vue tout à fait respectable. Nous avons un autre point de vue qui celui de la sécurité et de la mise aux normes pompiers, qui induit la suppression de places stationnement.

Il est vrai que j'ai mentionné ce vote en Conseil d'arrondissement. Malheureusement, lorsque j'ai eu la parole pour expliquer ceci, Monsieur PLONQUET était parti pour une autre réunion tout à fait légitimement. Je n'avais pas eu la parole avant pour. Je m'excuse du fait

que j'ai tenu ces propos en votre absence Monsieur PLONQUET. Je vous remercie.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Je voulais juste revenir sur le mot « circonstances » de l'élection. Je suis visée à chaque fois. J'aimerais bien que le problème soit réglé une fois pour toutes, car il reste un certain nombre d'années à passer ensemble. Il y a eu une élection. Elle a été gagnée dans les circonstances que tout le monde connaît et elle a été gagnée. Elle n'est donc pas illégitime et j'aimerais que nous en restions là.

Maintenant, je m'adresse directement à Vincent ROGER. J'ai eu un choix à faire. Je l'ai fait et je l'ai assumé. Effectivement, l'élection a été gagnée à peu de voix. Mais, la démocratie a été parfaitement respectée. C'est un choix que j'ai assumé à l'époque et que j'assume encore parfaitement. Je ne vais donc pas être visée à chaque fois qu'il y a un emportement.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Tout le monde sait que je ne vous adresse plus la parole sur ces questions-là. Vous avez fait ce choix. Vous avez totalement le droit de le faire. Dans mon intervention de tout à l'heure, je ne vous ai aucunement visée. J'appelle cela de la paranoïa.

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Je voulais revenir sur quelques éléments d'efficacité concernant cette fusion. Si je la soutiens, c'est que je pense qu'elle sera plus efficace pour les habitants des arrondissements du centre. Elle va être plus efficace dans notre travail d'élus et au niveau des services déconcentrés. Ces services-là sont organisés sur les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements. Ce sont des services qui arrivent très bien à gérer la relation avec les élus des quatre arrondissements. Je pense que si nous fusionnons et qu'il n'y a qu'un seul élu référent, que les adjoints du Maire peuvent avoir moins de délégations qu'aujourd'hui et se concentrer sur une délégation, que grâce à cette mutualisation, il y ait une plus grande efficacité dans notre travail et celui des services, tout le monde y gagnera.

Quant à la mutualisation des services dans une Mairie, cela permettra d'avoir plus de services dans la Mairie qui rassemblera les services des quatre arrondissements, et donc de gagner en efficacité. Je crois que tous les autres arguments sont défendables et que derrière il y a une analyse politique que nous pouvons faire. Mais, avant tout, essayons de travailler pour que le service public soit le plus efficace possible et respecte au maximum les citoyens. C'est pourquoi, je soutiens cette réforme de fusion.

**Corine FAUGERON, Conseillère d'arrondissement**

Je pense que dire que nous faisons de la politique n'est pas un gros mot. Ici, nous sommes tous élus sur des programmes politiques. J'assume tout à fait d'être une personne politique. Dans la fusion, ce qui est intéressant, c'est qu'à partir du moment que nous serons une plus grosse Mairie, il y aura des collaborateurs pour les élus. Je pense à des personnes qui pourraient être un jour élus et qui pourraient avoir des collaborateurs pour travailler avec eux. C'est quand même un vrai changement. Je suis favorable à la réunion des arrondissements.

**Karen TAÏEB, Adjointe au Maire**

Cette réforme ne sort pas du chapeau, comme vous semblez le dire. Depuis 2001, il y a eu énormément de choses qui ont été faites en direction des Mairies d'arrondissement. Je me souviens, jeune élue, qu'on nous disait à chaque fois qu'il fallait plus de moyens pour les Mairies d'arrondissement. Nous trouvions que les Mairies d'arrondissement n'étaient pas suffisamment mises en action. Nous avons développé, comme vous le savez, énormément de compétences. Nous avons donné des compétences aux Mairies d'arrondissement. Nous avons développé les équipements de proximité qui ont été transférés directement aux arrondissements. Nous avons alloué des crédits. Et maintenant, cette fusion va plus loin. Elle ne sort pas de nulle part. Elle va juste dans le prolongement de ce qui a été fait depuis de nombreuses années. C'est pour cette raison que je m'en félicite. Le fait d'aller plus loin avec

la fusion département/ville va permettre aux arrondissements d'agir avec plus d'efficacité.

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

J'entendais dire que cette fusion des arrondissements du centre représentait peu d'économie et moins de démocratie. Pacôme RUPIN a très bien parlé du surcroît d'efficacité. Je ne vois pas pourquoi nous cacherions qu'il y a un objectif à la fois de rationalisation et d'économie dans une mesure qui me paraît de bon aloi. Nous avons souvent parlé de budget. Il y aura, si cette mesure est prise, un Maire au lieu de quatre. Il y aura moins d'élus, mais plus d'adjoints pour l'arrondissement fusionné. Mais, il y aura en valeur absolue moins d'élus.

Mais, il y aura un certain nombre d'économies qui seront faites. Au lieu d'avoir plusieurs fois le même service, il n'y en aura plus qu'un. Il est évident qu'il y aura une mesure d'économie et je ne vois pas pourquoi nous nous en cacherions, et pourquoi nous ne nous en réjouissons pas, dès lors qu'il ne s'agit pas de le faire au détriment de la proximité et de l'accueil. Et je suis convaincu que le Maire, dans les discussions qui vont se faire, aura à cœur de s'assurer que les Mairies continueront à accueillir le public et à servir de lieu de proximité.

Par ailleurs, je suis ravi que la fusion semble susciter peu de discussion, puisqu'elle est de fait réalisée, à quelques détails près qui sont très coûteux pour la ville. Mais, je voudrais revenir une seconde sur ce point. Le Maire a dit tout à l'heure, avec beaucoup d'autres points qu'il a évoqués, que cette fusion du département et de la municipalité va aussi amener un accroissement des prérogatives des arrondissements. Nous aurons donc une concentration qui donnera plus de pouvoir et plus de poids au Conseil de Paris. Mais, nous aurons en même temps une déconcentration, une décentralisation, un accroissement des pouvoirs qui seront donnés aux Conseils d'arrondissement, comme le fait de pouvoir discuter et voter sur des sujets d'intérêt local, y compris lorsqu'ils relèvent du département, ce qui n'est pas aujourd'hui possible, en particulier en matière scolaire et sociale.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Le sujet, évidemment, est passionnant et engageant. Je ne suis donc pas surpris par la vitalité des convictions des uns et des autres. Cela me paraît normal et sain que les choses se disent.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Par respect vis-à-vis des membres de la majorité, j'ai écouté toutes les réponses qui m'ont été faites, mais je dois y aller. Je m'en excuse auprès du public.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous pouvons vous distribuer un document qui concerne le renforcement des compétences de l'arrondissement, sur la propreté, les incivilités, la politique de la ville, le social, les subventions, l'affichage associatif, les occupations du domaine public, la délivrance des titres d'identité. Il y a des sujets sur lesquels les Maires d'arrondissement qui ont bien voulu venir aux réunions ont été consultés. Il y en a déjà une dizaine. Par exemple, sur les débits de boissons ou la pollution sonore nocturne, nous sommes tous assez divisés. Il nous semble difficile, si nous manquons d'effectifs de Police, d'avoir à gérer nous-mêmes chaque problème d'établissement, de dépassement d'horaire, etc. Pour être honnête, je ne suis pas convaincu. Qui souhaite prendre la parole ?

**Une habitante**

Si tout se fait normalement, les impôts vont-ils augmenter ?

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Non. Le sujet de la fiscalité n'est pas abordé. La Maire de Paris a pris l'engagement qu'il n'y aurait pas d'augmentation.

**Un habitant**

Monsieur le Maire, Pacôme RUPIN a peut-être répondu à ma question, mais je voudrais m'en assurer. Lorsque Julien LANDEL, en Conseil de quartier, explique son embarras lorsqu'il rend compte de l'avancement des projets que vous avez décidés, sur proposition des habitants, il exprime son désarroi face à la difficulté qu'il rencontre avec les services. En fait, il reconnaît qu'il manque de prise sur des services qui n'en font qu'à leur tête ou qui n'en font qu'à leur rythme. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler le cas douloureux de la place Michelet. Est-ce que la réforme répond à cette question ? Est-ce que c'est une question d'évolution des responsabilités ou une question d'organisation ? Il s'agit peut-être d'une saturation des services. Et je me demande si l'annualité de l'exercice de budget participatif n'est pas une source d'encombrement total.

#### **Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vous remercie de votre question, parce qu'elle me permet de rappeler ce qui s'est passé en 2001 avec les services lorsque les Conseils de quartier ont été organisés et combien les services eux-mêmes ont considéré que c'était une surcharge considérable de s'occuper de l'organisation des Conseils de quartier et du suivi. Nous sommes aujourd'hui dans la même logique. Nous sommes face, avec la démocratie participative, à une surcharge de travail, ou plutôt à une modification de méthode.

Chacun a son propre tempérament. Il se trouve que j'ai un tempérament très concret. J'aime que les choses avancent, qu'elles soient faites, qu'elles soient décidées. Par exemple, ayant été adjoint à la culture pour Bertrand DELANOË pendant plus de 11 ans, j'ai pris l'habitude de travailler non pas avec une direction séparément d'une autre, mais de les réunir lorsque je sais qu'un sujet est transversal. Les directions ont coutume de se renvoyer soit la responsabilité budgétaire, soit la responsabilité de décision.

En ce qui concerne la place Edmond Michelet par exemple, je sentais bien qu'un travail de fond n'avait pas été fait par les services. Avait-on fait les sondages pour prévoir un jardin où il fallait planter des arbres très profondément ? Dans le dossier que l'on m'a présenté, dès juillet, j'ai vu qu'il n'y avait pas de sondage. Comment pouvait-on envisager un jardin qui allait coûter une somme folle, avec un très bel aménagement imaginé par les habitants et par quelques élus, sans avoir fait au préalable le sondage du sol dans un endroit où Paris est un véritable gruyère ? En effet, les sondages que j'ai commandés ont montré qu'il y avait là de telles interférences entre les câbles, le gaz, l'électricité et l'eau, qu'il était évidemment impossible de réaliser le jardin prévu.

Je préfère faire un travail préalable sérieux mais il faut que les services suivent le rythme d'un Maire, de son conseil municipal, de ses adjoints, voire de l'opposition qui est une force dynamisante parce qu'elle vous pique en permanence sur l'intérêt général. Parfois, il y a des sujets sur lesquels, Vincent ROGER l'a très bien dit, nous sommes d'accord. C'est aussi le cas avec Jean-Pierre PLONQUET. Cela m'aide que l'opposition défende un certain nombre de points de vue que je partage et que mes adjoints partagent aussi. Mais pour cela, encore faut-il que nos moyens de Maires d'arrondissement soient suffisants. Nous travaillons avec un personnel très réduit, alors que la volonté politique est très grande.

Pour faire inverser une rue comme la rue de Jouy, il a fallu que je fasse moi-même les essais et que je prouve à la Préfecture de Police que j'avais tout vérifié. Et j'ai obtenu l'inversement. Souvenez-vous du pignon de la rue Saint Martin qui était dans un état absolument lamentable depuis des années. Cela m'a pris très peu de mois. À chaque fois les services expliquaient que pour avoir un projet global et complet, cela prendrait beaucoup plus de temps. Je préfère un travail et un projet en partie tronqué, mais qui améliore la situation.

Je pense que vous, président de Conseil de quartier, vous pouvez constater que ce pignon n'est plus un dépôt municipal où viennent dormir des SDF dans des conditions lamentables. Aujourd'hui, les vélos peuvent s'y garer. En effet, le pignon n'est pas totalement ravalé, parce qu'il y a une copropriété qui a fait un recours. Et je savais que cela prendrait un temps fou. Donc, ma méthode, c'est d'agir concrètement. Vous avez raison, cette réforme

est faite et pensée pour nous donner plus de pouvoir d'action. Les administrations sont animées par le rythme soutenu de la Maire de Paris et de ses adjoints, parce qu'elle sait que si les choses ne sont pas faites dans les deux premières années, elles ont tendance à traîner et à prendre du temps. J'ai un certain nombre d'exemples.

Pour le pignon de l'école Saint Merri et l'inversement de la rue Saint Merri, nous avons fait une réunion publique. C'était compliqué. Il y avait des avis contradictoires entre les habitants, les parents d'élèves, les professeurs, les commerçants. Chacun a défendu sa position d'habitant ou d'utilisateur. Nous avons trouvé une formule : l'inversement de la rue. Aujourd'hui l'école et les élèves ne sont plus en danger. Et les parents sont plutôt satisfaits. Nous avons pu refaire, en zone 30, le petit bout avec ce petit jardin d'allée qui a coûté beaucoup moins cher que le projet qui était présenté par les services. Là aussi, j'ai demandé à voir les plans généraux du bâtiment de Saint Merri, pour que nous puissions modifier la sortie. Qu'avons-nous découvert, et que personne n'était jamais allé voir ? Le béton qui avait été coulé à l'époque pour faire la sortie va tellement en profondeur qu'il faudrait utiliser des obus pour faire exploser toute la dalle. Évidemment, nous ne le ferons jamais. Nous n'allons pas mettre en danger les habitations, évacuer tout un quartier, reloger une école. Ce serait une folie absolue. Je suis pour que nous disions la vérité et que nous fassions d'abord le travail de vérification.

La place Sainte-Catherine est aussi un sujet de préoccupation. L'ADEV et une autre direction se renvoient la balle parce qu'il y a de la voirie et des espaces verts. Ils devraient travailler ensemble afin que nous apportions une réponse. Nous avons conclu un accord avec les habitants et les commerçants. Nos outils, à part la conviction personnelle, mon tempérament et celui de l'équipe municipale, sont limités. Sans notre acharnement, je vous assure qu'il y a beaucoup de sujets qui n'auraient jamais pu être traités. Mais, je pense que cette réforme va dans ce sens. Et Monsieur AZIÈRE, le président du groupe auquel appartient Monsieur PLONQUET, entend comme moi les questions que les Maires d'arrondissement posent et pour lesquelles nous voulons des réponses.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire. Je me permets une remarque à la fois sérieuse et humoristique, parce que nous étions un peu tendus. Vous faites la démonstration, Monsieur le Maire, de votre efficacité. Je dirais donc que quatre Maires efficaces dans le centre est peut-être mieux qu'un seul.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Ce ne serait pas gentil de dire qu'au 15<sup>e</sup> arrondissement, il faudrait les diviser en 5 ou en 6 arrondissements pour être aussi efficaces que nous. Peut-être que vous avez l'idée d'un projet différent, qui serait d'avoir 30 arrondissements et de diviser les 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements pour plus d'efficacité.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Ce que j'exprimais derrière l'humour c'est que plus d'efficacité, c'est aussi plus de proximité. Ce n'est pas forcément la centralisation.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

C'est un vrai sujet et j'entends ce que vous dites. Nous sommes parfois critiqués par les Maires de grands arrondissements qui nous disent que c'est plus facile pour nous parce que nous avons peu d'habitants et des quartiers plus riches. Nous l'entendons tous, de la part de la majorité comme de l'opposition. J'entends donc ce que vous dites. Mais je pense que nous avons un travail qui n'est pas que celui d'une population d'habitants inscrits. Je pense que c'est aussi le travail des arrondissements extrêmement touristiques. Et je veux que cette notion d'arrondissement touristique soit prise en considération. Il y a moins de touristes dans le 15<sup>e</sup> que dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Une habitante**

Je suis surprise qu'il n'y ait pas eu de cellule psychologique suite aux attentats dans notre arrondissement dans les différents établissements scolaires. Comme vous le savez, il y a eu le suicide d'un enfant de Première à la cité Charlemagne, dans l'enceinte du lycée. La question que je me pose et que peut-être d'autres se posent est de savoir s'il y a un lien entre le stress provoqué par ces attentats et le suicide de cet enfant.

J'aimerais aussi savoir s'il y a une possibilité de protéger la rue Charlemagne entre la rue Fauconnier et la rue des Jardins Saint Paul, de la bloquer avec des petits plots qui permettraient d'éviter à des voitures de circuler devant le collège et le lycée, sachant qu'il y a énormément d'enfants qui, malgré les attentats, circulent et stationnent. Est-ce qu'il y a au sein de la Mairie de Paris, des vérifications qui sont faites quant à la mise en place des mesures de sécurité d'alerte attentat au sein des écoles et collèges de l'arrondissement ? Il y a trop d'établissements où les portes restent encore ouvertes à grand vent, et n'importe qui pourrait entrer facilement. Il y a par exemple un interphone au lycée Charlemagne où il est expliqué comment ouvrir la porte. Il n'y a pas d'agent qui ouvre la porte. Il suffit d'appuyer sur deux boutons et la porte s'ouvre toute seule. Cela me paraît irresponsable et dangereux.

Concernant les tablettes pour personnes âgées à la maison de retraite de l'Ave Maria, il avait été proposé, dans le cadre d'un projet participatif, de débloquer des subventions.

Le kiosque à journaux qui se situe rue Saint-Antoine ouvre de plus en plus tard le matin, c'est-à-dire à 9h, une fois que les gens sont partis travailler. Il faudrait éviter que, par manque de chiffre d'affaires, les kiosques ferment. Je ne sais pas si vous avez le moyen de contacter la société qui gère les kiosques. Vous vous en étiez occupé rue des Archives, pour que les kiosques qui sont au service des habitants puissent rester ouverts tôt le matin.

Le système qui permet aux enfants de passer de la Troisième à la Seconde au sein de l'arrondissement pose beaucoup de soucis auprès de nombreux collégiens. Pour pouvoir passer du collège Charlemagne au Lycée, il fallait cette année 18,5 de moyenne. Il n'y a donc que 5 à 10 % des élèves qui peuvent passer du collège au lycée. Dès la sixième, ils sont stressés et mis en condition pour leur permettre d'accéder au lycée. Il y a aussi énormément de collégiens qui partent vers les lycées privés sous contrat qui sont plus proches de leur domicile. Est-ce qu'il y a la possibilité de revoir ce système pour éviter que nos enfants soient stressés et passent une scolarité un peu plus paisible ?

À l'Ave Maria, y a-t-il eu un bilan amiante ? Si oui, peut-on en obtenir une copie ?

Enfin, y a-t-il la possibilité d'ouvrir les jardins 24h/24 dans l'arrondissement ? N'est-ce pas un petit peu irresponsable ? Cela ne risque-t-il pas d'occasionner des bruits pour les riverains, de mauvaises fréquentations, la vente de drogue ou d'alcool ?

#### **Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

La dernière question est tout à fait inopportune parce que nous sommes en état d'urgence et plan Vigipirate. Le projet dont vous parlez précédait ces mesures nationales, donc il n'y a pas d'ouverture 24h/24 des jardins, bien que les habitants aimeraient beaucoup aller dans les jardins tard le soir, au printemps et en été. Pour l'instant, ce n'est pas envisagé.

Sur le kiosque Saint Antoine, Madame TAÏEB siège à la commission des kiosques. Elle posera donc la question. En ce qui me concerne, ce matin à 7h30, j'ai pu acheter mon journal. Donc, il n'y a pas de difficulté particulière.

Concernant les tablettes des personnes âgées, Madame LEBRETON peut répondre.

#### **Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Je vérifierai à nouveau. Mais je crois que nous avons finalement convenu que ce n'était pas

pertinent pour tout le monde et que nous opterions plutôt pour un ou deux ordinateurs pour la maison de retraite. Je répondrai plus précisément par écrit.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Avez-vous été alertée par des personnes ?

**Habitante**

Dans les hôpitaux, il arrive qu'ils mettent des tablettes à disposition pour permettre aux personnes âgées d'être davantage en relation avec leur famille, *via* le wifi.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

À vrai dire, sur ce sujet, c'est l'équipe de direction qui pilote. Nous suivons les demandes et ce qui est souhaité. Mais, d'une façon générale, je suis favorable au wifi et à ce que les personnes âgées puissent communiquer sur FaceTime ou Skype. Je suis plutôt favorable à votre remarque et je pense que nous irons dans ce sens. Mais, il y a aussi des problèmes de comportement entre les résidents. Nous sommes donc obligés de faire confiance à la direction là-dessus.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Il y a par contre des cours d'informatique à la maison de retraite de l'Ave Maria qui sont suivis par beaucoup de gens et qui marchent très bien. Mais, je pense que le poste fixe est plus utile que les tablettes. Les gens qui ont ce besoin de tablettes les ont déjà achetées. Les autres préféreraient être accompagnés sur un poste fixe.

**Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Oui, mais la remarque de Madame est tout à fait pertinente. En effet, si nous pouvons améliorer ce service, nous aurions intérêt à le faire partout.

Concernant les mesures de sécurité, nous avons un point hebdomadaire avec le Commissaire de Police, mais également une cellule de sécurité qui est juste en face de la Mairie, dans la caserne Napoléon. Nous sommes sans doute, dans le centre de Paris, parmi les arrondissements les mieux surveillés et protégés, même si le terrorisme n'est pas une science exacte. Ce ne sont pas des gens qui donnent leurs informations et qui fonctionnent tout à fait comme nous. Nous avons souvent affaire à des personnes déséquilibrées, avec des problèmes mentaux, psychiques et psychiatriques qui ne relèvent pas forcément d'une idéologie. Tout cela est très mélangé.

Nous portons sur le centre Pompidou, l'Hôtel de Ville, les écoles de l'arrondissement, les synagogues une très grande vigilance avec, bien-sûr, des patrouilles en civil régulières qui ne sont pas reconnaissables par les habitants. L'idée est de ne pas savoir où ils sont, de manière à ce qu'un individu mal intentionné puisse être arrêté. Nous avons aussi les caméras. Tout est très surveillé.

Les lycées, les collèges et les écoles sont extrêmement attentives et responsables. Les personnels sont formés. Je les rencontre régulièrement. C'est le rectorat qui est impliqué dans les mesures de sécurité et qui suit la manière dont les établissements organisent la sécurité. Quand cela dépend de la ville, Madame BROSEL tient des réunions régulières, les établissements sont mis à contribution. J'ai réuni les directeurs et directrices à plusieurs reprises. Dès qu'il y avait un manquement ou une inquiétude justifiée de parent, tout le système était revu.

D'ailleurs, le commissaire encourage celles et ceux qui noteraient des comportements suspects, d'une manière responsable et non d'une manière émotive, à bien vouloir transmettre ces informations, car elles sont très précieuses pour les forces de Police et pour la sécurité. Nous avons régulièrement 10 à 20 signalements par jours. Parfois, ils sont fantaisistes. Parfois, ils sont avérés. Il faut que les citoyens se prennent en charge, comme

cela s'est fait après l'attentat de la gare d'Atocha à Madrid, où les habitants se sont vraiment mobilisés pour être eux-mêmes des vigies.

Au sujet du drame de Thomas au lycée Charlemagne, j'ai été très proche des parents. Le père étant un fonctionnaire de Police de grade très élevé, la famille ne souhaite pas que nous fassions de commentaires sur le drame de leur fils. Ils considèrent qu'il a commis un suicide qui n'a pas de lien avec quoique ce soit, si ce n'est que c'était un enfant fragile depuis de longues années. Ils ne souhaitent pas que nous en parlions, mais plutôt que nous les laissions faire leur deuil. Leur fils était un enfant qui avait malheureusement des fragilités depuis de nombreuses années et qui a finalement fait ce choix très douloureux.

J'ai d'ailleurs parlé aux élèves en présence du père et des parents d'élèves, des délégués, de mes adjoints Évelyne ZARKA et Julien LANDEL, et du proviseur. C'était vraiment une cérémonie terrible. Mais ce sont des événements qui malheureusement se produisent. Vous avez vu qu'un magnifique chef français s'est donné la mort récemment. Nous sommes dans un monde de grande pression. C'est souvent un problème individuel. Mais, comme vous, j'y ai pensé. Vous êtes mère de famille. Je suis père de famille. J'ai pensé aussi au climat actuel, qui est très anxiogène. Il y a eu la mort de Lola, qui était au lycée Sophie Germain. Elle est morte dans des conditions atroces au Bataclan. Bien évidemment que nous pensons à tout cela. Nous faisons un lien et il est très humain de faire ce lien. Mais, les parents souhaitent que sur leur fils nous ne fassions pas de commentaires. Leur enfant s'est suicidé parce qu'il allait mal.

Madame, merci pour toutes vos questions. Vous aurez des réponses complémentaires à la fois de Madame LEBRETON et Madame TAÏEB aux questions sur lesquelles j'étais moins compétent pour répondre, et je m'en excuse auprès de vous. Je vous renouvelle mes vœux pour l'année 2016.

N'hésitez pas, sur la réforme de Paris, qui n'est qu'un projet, sur le statut de Paris, sur la fusion des arrondissements, à me faire parvenir des contributions par mail ou par écrit. Allez sur le site *idee.paris.fr*. Prenez la parole. De toute façon nous aurons des débats. Je souhaite des débats. Il n'y aura pas d'économie de parole entre nous. Ce n'est pas mon style. De plus, j'apprécie la relation que j'ai avec vous et je veux la renforcer. Merci de votre patience. Bonne soirée à vous.

*La séance est levée à 21h10.*